

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 334 16 MARS 1953

n° 334 16

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

16 mars 1953

Numéro JO

n° 5 du 01/04/1953

Date du numéro

1 avril 1953

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret au 18 juin 1884

Vu le décret du 29 juillet 1924 organisant le domaine privé à la Côte Française des Somalis

Vu l'arrêté du 8 décembre 1925 déterminant les conditions d'application du décret susvisé

Vu le plan de lotissement ci-annexé signé par M. le Directeur du Service des Travaux publics à la date du 10 février 1953

Sur le rapport du Chef du Service des Domaines, Le Conseil Privé entendu dans sa séance du 14 mars 1953,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est approuvé le plan de lotissement ci-annexe des terrains compris entre l'avenue de Brazzaville, le boulevard de Gaulle, l'avenue 13 et le canal du Khor Bourhan.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et commué partout où besoin sera.

Le Gouverneur N. SADOUL.